

278

E. 86-40

COMMISSION chargée d'examiner le projet de loi portant approbation de la convention conclue entre la France et la Belgique, relative à l'application des lois qui règlent le service militaire dans les deux pays. (N° 12, session extraordinaire de 1891).

Nommée le 5 novembre 1891.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : MARGAINE.
- 2<sup>e</sup> — CHALAMET.
- 3<sup>e</sup> — CHARLES MERLIN.
- 4<sup>e</sup> — GÉNÉRAL DEFFIS.
- 5<sup>e</sup> — GÉNÉRAL GRÉVY.
- 6<sup>e</sup> — COMTE DE SAVIGNY DE MONCORPS.
- 7<sup>e</sup> — COLONEL MEINADIER. *Président.*
- 8<sup>e</sup> — MAXIME LECOMTE. *Secrétaire et Rép.*
- 9<sup>e</sup> — MARQUIS.



1  
Séance du 9 novembre 1891

La Commission nomme pour  
son président M. le Colonel  
Meunier, pour son secrétaire  
et rapporteur au projet  
M. Maxime Lecomte. La Commission  
comprend les membres de la Commission, sans  
présent, sauf M. le général Greux  
qui s'excuse, et est retenu au Conseil  
de la Légion d'honneur.

Rapporteur nommé: M. Maxime  
Lecomte

Le président  
Meunier

Le secrétaire  
Maxime Lecomte

Séance du 30 novembre

La Commission entend le  
rapport de M. Maxime Lecomte  
et adopte ce rapport

Le président

Le secrétaire  
Maxime Lecomte

(meunier)